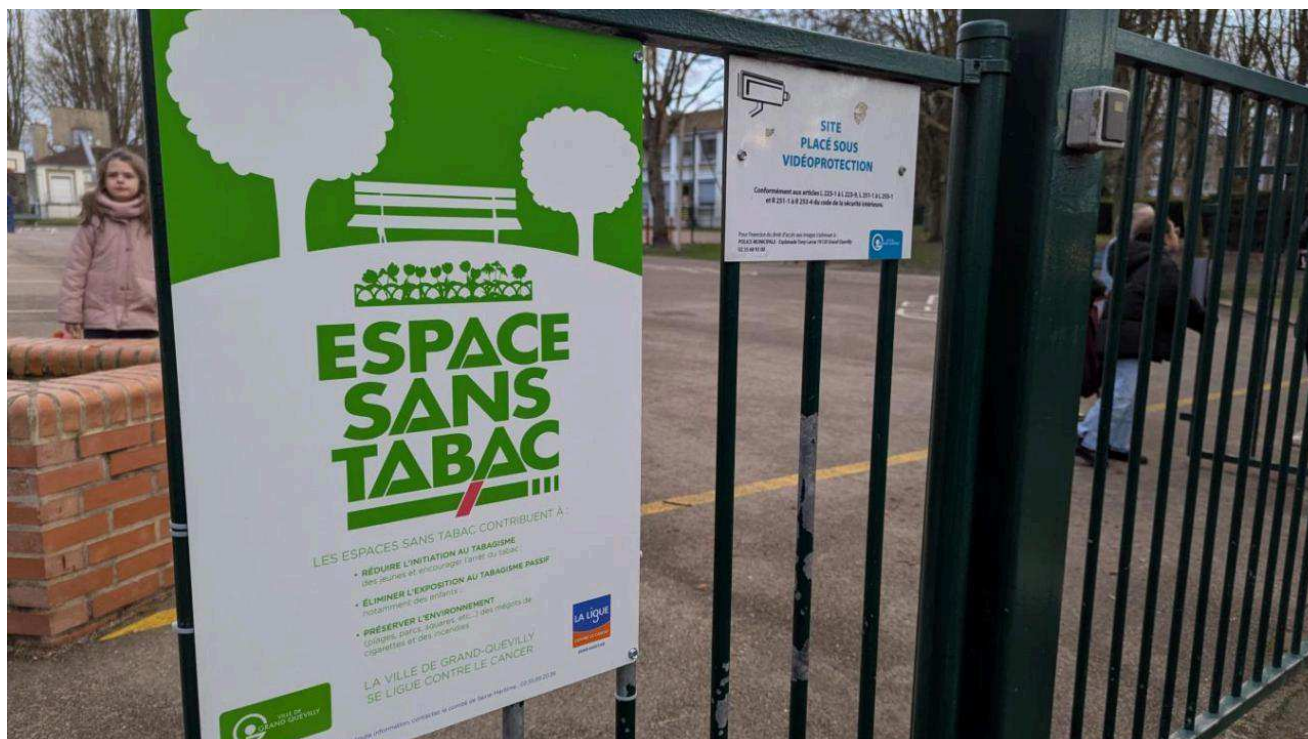


« Les enfants l'ont demandé » : près de Rouen, cette commune interdit aux parents de fumer devant l'école



Des panneaux ont été installés sur les grilles des écoles

La ville du Grand-Quevilly vient de promulguer un arrêté pour interdire aux parents de fumer devant les écoles élémentaire et maternelle Césaire-Levillain. Un dispositif notamment à l'initiative des élèves.

La cloche de l'école élémentaire Césaire-Levillain de Grand-Quevilly n'a pas encore retenti, mardi 7 janvier 2025 au matin. Des parents venant de déposer leurs enfants patientent de l'autre côté de la grille en attendant de les voir rentrer en classe. Pas un ne tente d'allumer une cigarette.



Et pour cause : la ville du Grand-Quevilly vient de promulguer un arrêté pour instaurer le premier espace sans tabac de la commune. Cette zone où il est désormais interdit de fumer s'étend de la grille jusqu'aux barrières du parvis de l'école. Matérialisée par des pochoirs fluo tagués au sol, elle englobe également le trottoir de l'école maternelle attenante. « Les adultes qui souhaiteront fumer devront le faire sur le trottoir d'en face, explique Félix Denis, chargé de prévention pour la Ligue contre le cancer de Seine-Maritime, partenaire du dispositif, qui sera accompagné par des actions de sensibilisation dans les classes. L'objectif est de dénormaliser le tabagisme dans la société, particulièrement chez les plus jeunes ».

« Il était temps »

Ce sont d'ailleurs « les enfants eux-mêmes qui ont lancé l'idée lors d'un conseil d'élève », raconte Amélie Morin, directrice de l'école élémentaire. Une initiative appuyée par les représentants de parents d'élèves et l'équipe éducative, qui constatait « beaucoup de tabagisme à la sortie de l'école ». « Certains fumaient parfois même plus que des cigarettes », témoigne Jérémy, un parent d'élève.

« Il était temps », souffle Schérazade en faisant un dernier signe de la main à son fils. Cette mère d'élève qui a arrêté de fumer en 2017 trouve « normal de donner l'exemple » aux enfants. « Même du temps où je fumais, je me mettais à distance pour ne pas importuner les autres », indique-t-elle. « C'est une bonne initiative pour les enfants, abonde Blandine une autre mère d'élève. Mais encore faut-il que la mesure soit respectée... »

Pas de verbalisations

Car si le dispositif doit être « accompagné par la police municipale, le but ne sera pas de verbaliser mais plutôt de sensibiliser », précise Roland Marut, premier adjoint du Grand-Quevilly en charge de l'éducation. « On pourra rappeler les règles aux adultes qui ne les respectent pas, ajoute Amélie Morin. Mais c'est finalement une question de civisme ». Si l'expérimentation est concluante, elle devrait être généralisée aux quatorze écoles de la commune.